

Mme Chantal BERTHELOT
Députée de Guyane
Membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire

Monsieur Frédéric Cuvillier
Ministre délégué aux Transports, à la Mer
et à la Pêche
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75700 Paris SP 07

Paris, le 04 avril 2013

Monsieur le ministre,

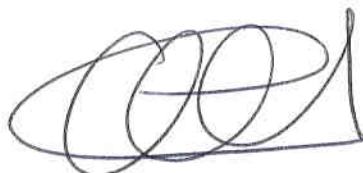
En écho à la mission confiée à la Commission chargée d'évaluer le schéma national des infrastructures de transport (SNIT), je souhaiterais vous apporter quelques indications concernant la situation particulière des infrastructures de transport en Guyane.

En effet, le réseau routier en Guyane présente un retard considérable en termes de qualité et les ponts, dégradés, ne permettent pas de laisser circuler les poids lourds de plus de 26t.

En 2010, l'Etat et la région ont ainsi signé un programme de développement et de modernisation des itinéraires pour un montant global de 120 millions d'euros (71,5 millions d'euros pour l'Etat et 48,5 pour la collectivité régionale). Ce programme a identifié, pour la période de 2009 à 2014 et sur le réseau constitué des routes nationales (RN) 1 et 2, une liste d'opérations dont la réalisation apparaît prioritaire. Parmi ces opérations figure notamment la sécurisation de la section de la RN1 entre Balata et Tonate.

Monsieur le ministre, les besoins actés en 2010 sont plus que jamais d'actualité. Et bien que je comprenne la nécessité de prioriser les travaux et les investissements en termes d'infrastructures réalisés sur l'ensemble du territoire, l'urgence de la situation guyanaise impose que les engagements financiers précédemment pris soient confirmés.

Comptant sur votre haute bienveillance, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.



Chantal BERTHELOT